L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & Co., *à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.*

No. 8. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 18 SEPTEMBRE 1830. Vol. IV.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 17e. classe

De 1830—Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 25 Sept.

PROSPECTUS :—

1 lot de		$10,000	$10,000
1 " "		3,000	" 3,000
1 " "		1,800	" 1,800
1 " "		1,400	" 1,400
1 " "		1,200	" 1,200
1 " "		1,008	" 1,008
6 " "		500	" 3,000
6 " "		300	" 1,800
6 " "		200	" 1,200
156 " "		50	" 7,800
153 " "		30	" 4,680
624 " "		8	" 4,992
7800 " "		4	" 31,200
8,760 Lots			$ 73,080

15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera deux entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	3,000
2, 1 et 3	1,800
3, 3 et 1	1,400
3, 1 et 2	1,200
3, 2 et 1	1,008

Les 5 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 500

Les 5 autres billet qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 2e. et 3e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 2e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 200

Les 150 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3et le 4, auront chacun droit à 50

Les 155 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er, et le 2e. auront chacun droit à 30

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à.. 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'aura gagné.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No 18.

Prix des Billets.

Entier $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque quart ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

1 aout

Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans

Longcope & Loomis, et Charles S. Longcope et Wm. B. Loomis contre leurs créanciers.

La cession des propriétés des pétitionnaires étant acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de Longcope & Loomis, de C. S. Longcope et Wm. D. Loomis, ait lieu en l'office de G. R. Stringer, notaire public, le 8 de septembre prochain, à l'effet de délibérer sur la situation de leurs affaires, et qu'en même temps toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés, sociales et individuelles, soient suspendues. Et il est de plus ordonné que George Strawbridge soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Signé Ja. PITOT, Juge.

Je certifie ce que dessus.

7 aout—14 S. BLOSSMAN, dép. greffier

Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un joli assortiment de CHAUSSURES, telles que BOTTINES & SOULIERS PRUNELLES pour dames au genre français ; aussi : un assortiment de BROQUEQUINS, SOULIERS et ESCARPINS pour hommes.

3 aout J. G. ARRAIZA & CO.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le cours de la farine fraiche étant aujourd'hui de $6.00 le baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de Lundi,) quarante deux onces de pain pour un escalin.

11 sep. D. PRIEUR, maire

Le Dr. *HALPHEN* a transporté sa demeure du No. 13 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 sep—6

CATHERINE ROCHEFORT, épouse de FRANCOIS SNAER, ferblantier, demeurant en cette ville, prévient le public que s'étant trouvée dans la nécessité d'intenter ce jour contre son mari, pardevant la cour de cette paroisse, une demande en séparation de corps et de biens qu'elle termine en requerant le partage des biens de la communauté qui existe entre elle et son dit mari, si elle trouve convenable d'accepter cette communauté toute disposition que son mari pourait faire d'aucun des dits biens sans préjudice, serait nulle.

Nlle. Orléans, le 2 septembre 1830.

7 sept.—3 CATHERINE ROCHEFORT.

AVIS—Le soussigné, exécuteur testamentaire de feu *C. F. J. Bellanger-Desboulets*, prie les personnes qui ont des réclamations à faire contre sa succession, d'avoir à les lui faire connaître dans le plus bref délai, et ceux qui pourraient lui devoir de payer immédiatement entre ses mains. P'BOURG.

Encoignure des rues de l'hopital et des Remparts

10 Aout——3,1t13j.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux :

40 tierçons vinaigre blanc 1ère. qualité,
75 caisses fruits à l'eau de vie,
25 do. liqueurs superfines,

D'importations antérieures.

200 bques. vin de Bordeaux,
14 pipes eau de vie de Cognac,
70 barils do. blanche, 5me. preuve
600 caisses vin rouge et blanc,
25 balles de lignes assorties,
10 do. brain jaune pour mousticaire,
3 do. coutil fil et coton,
10 do. fil de rennes,
15 malles eau de cologne,
4 bâlles écritoires en hêges,
4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.

2 Juin——

SANSUES de choix reçues par le navire Margaret du Hâvre à vendre par. FORESTIER,

28 Juin Pharmacien.

Changement de domicile.

DR. J. E. DOORNIK prévient le public qu'il a transporté son domicile dans la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, maison de Mr. Caraby. 13 Juillet—4-1ps.

$10 DE RECOMPENSE.

Est partie marronne le 20 du mois dernier LUCY ou LOUDY, griffonne (brune) marchande de lait, agée de 20 ans, taille d'environ 5 pieds 4 pouces et d'une complexion médiocre ; elle a sur l'une des oreilles et sur le pied droit une cicatrice occasionnée par une brulure, elle parle l'Anglais et un peu le Français, lors de son départ elle était vêtue d'une robe de fil a grands carreaux, on suppose qu'elle doit être encore dans le faubourg Sainte Marie ou elle a été vue il a 3 jours.

La susdite récompense sera donnée à quiconque la conduira dans une des geôles de l'état ou à son maître.

PHILIPPE RAGUETTE.

17 Aout—3 Paroisse de Jefferson.

AVIS.—Mr. GIRAUDEAU venant de dissoudre la société qui existait entre lui et Mr. A....pour la maison dite l'Hôtel Pontchartrain, au lac, et restant seul le propriétaire ; offre à vendre le fond et tout ce qui se trouve dans la dite maison. Si dici au 25 septembre prochain, le dit fond n'est pas vendu à l'amiable, il le sera le dit jour, à l'encan public, sur les lieux à 4 heures de l'après midi.

Pour les conditions, s'adresser à Mr. Giraudeau, encoignure des rues de Chartres et St. Louis. 2 sep.—6f.

AVIS—Attendu qu'une demande m'a été adressé, afin de voir rayer et annuller les hypothèques résultant de deux obligations souscrites par Sosthène Allain comme sécurité, savoir : l'une avec Philogène Favrot, comme juge de la Paroisse d'Ouest Baton Rouge, le vingt-sept février mil-huit-cent-dix-neuf, et l'autre avec Pierre La L'Hermite, comme arpenteur du quatrième district, le neuf mai mil-huit-cent-dix-huit.

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, à l'office du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées.

Donné à la Nlle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le Douze Juillet mil-huit-cent-trente et de l'indépendance des Etats Unis la cinquante cinquième année.

(L. S.)

JACQUES DUPRE,

Remplissant les fonctions de Gouverneur.

Par le Gouverneur,

GEORGE A. WADDAMAN,

13 Juillet—30 *Secrétaire d'Etat.*

BLANKETS, &c. Landing from brig Swan, and for sale by the subscribers.

20 bales Blankets, consisting of large size fancy Twilled, Whitney, Mackinaw, Rose, London Ruffles and Point Blankets, all sizes.

ALSO.

Bales of very heavy Dowell twilled Cottons.
Bales of Superfine Merrimack Prints.
Cases of superfine and common Irish Linens.
Cases fancy high colored Prints, entitled to debenture.

In Store, from former Importations :

250 baler Flannels, assorted
130 do. Duck Shirtings
66 do. 4 4 Brown Sheetings
40 do. 3-4 brown Shirtings
20 do. 7-8 Corchester Ticking
15 do. Heavy twilled Linsey Woolseys

Together with a general assortment of Scotch, Ingrain and Brussels Carpeting, Hearth Rugs, &c.

aug 26 W. P. and E. D. HYDE and Co. 12 Chartres st.

ANIMAL EPAVE.

Il a été conduit aux Epaves chez le soussigné un Mulet noir, queue courte, étampé sur l'épaule du montoir V renversé, sur la cuisse droite côté X, sur l'autre opposée de deux étampes espagnoles. Ce mulet sera délivré à qui le réclamera en payant les frais du présent avis et de nourriture, faute de réclamations il sera vendu le samedi 25 courant, par Mr. Guillotte au lieu et heures accoutumés pour les ventes.

HUBERT,

4 sept.—3f. *Syndic.*

A VENDRE—15 grosses Bouteilles vides, longues et courtes, 25 douzaines bouteilles de Cidre blanc, première qualité, 12 douzaines de Portes, et quelques Bouteilles et demi-Bouteilles françaises. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 14 sep—1

ANIMAUX EPAVES.

IL a été conduit aux épaves de la paroisse Jefferson et déposé sur l'habitation de Mr. J. Bte. Lebreton, les animaux suivans :

Une Jument canelle, la queue coupée ayant une étoile au front, un pied blanc, marquée L. sur la cuisse droite.

Une Jument isabelle a crins noirs, marquée A. sur la cuisse gauche, et O. sur la fesse gauche, les oreilles tombantes.

Une Jument noire, un pied blanc, une étolle au front, marquée ND. sur la cuisse gauche et O. sur l'épaule gauche.

Une Jument baie, avec le bout du nez blanc, trois pieds blancs, marquée L. E. sur la cuisse gauche.

Une Jument gris de fer à longue queue, sans marque.

Un Mulet rouge, entier, borgne de l'œil gauche, sans marque.

Un Mulet rouge, marqué au collier.

Une Mule rouge, crins coupés sur le cou, marquée O. sur la cuisse gauche, et 1 à la fesse.

Une Mule brune, sans marque.

Si les dits animaux ne sont pas reclamés d'ici au 18 Septembre, ils seront vendus ce jour là par E. GUILLOTTE.

31 août—3f. *Syndic.*

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour du Premier District.—*Léonard P. Bureau, W. D. Cooper et Emmanuel Ellis, associés, et faisant des affaires sous la raison de Bureau, Cooper & Co. contre leurs créanciers.*—Attendu que Léonard P. Bureau, W. D. Cooper et Emmanuel Ellis, débiteurs insolvables, étant maintenant en prison, ont en conséquence d'un acte pour l'assistance des débiteurs insolvables étant en prison, et pour y obtenir le bénéfice, ont ce jour enrégistré leur pétition dans ladite Cour du premier district ; Avis est par le présent donné aux créanciers du pétitionnaire, et ils sont par le présent cités de comparaître devant ladite Cour, Lundi le 20e jour de Septembre prochain, à l'ouverture de ladite cour, à l'effet de déduire les raisons pour lesquelles la demande des pétitionnaires ne serait pas accordée, et décharges de prison.

Par ordre de l'Hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour. JNO. L. LEWIS,

31 août—11 Greffier.

Mairie de la Nlle. Orleans.
$500
DE RECOMPENSE.

UN CRIME horrible a été commis, dans la nuit du lundi au mardi de cette semaine, sur la personne de Mme. veuve *Créson*, dans sa propre maison, située rue des Ursulines entre les rues Dauphine et Bourgogne. Les recherches de la police n'ayant, jusqu'à ce moment, fourni que des indices et des présomptions insuffisantes sur l'auteur de cet attentat, UNE SOMME DE CINQ CENTS piastres sera payée à celui qui fera connaître au maire, l'auteur ou les auteurs de l'assassinat commis, comme il est dit ci-dessus, et produire des preuves qui puissent opérer légalement la convictio du coupable.

Nouvelle-Orléans, le 12 Aout 1830.

D. PRIEUR,

14 août *Maire.*

LE SOUSSIGNE' a l'honneur d'informer le public et ses amis en général, qu'il a transporté son domicile du No. 27 rue de la Douane au No. 90 rue Thoupitoulas, où il continue tout ce qui a rapport à l'état de menuisier. Il tient constamment un assortiment de timent de Chaises et Matelats, il tient également du vernis de Copal, qu'il fait à ordre, il tourne tout espèce de bois, dans le dernier goût. Il repint et dore les vieilles chaises dans le genre le plus nouveau et avec promptitude.—Il a besoin d'un apprenti.

Juill. 6 m W. C. QUIRK.

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI MARRON de chez le soussigné, le nègre nommé NED, boulanger ; appartenant ci-devant à Mr. J. Davis. Ce nègre est d'une figure un peu rougeâtre, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces français. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison. Les capitaines de navires, et autres, sont priés de ne point donner asile audit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. DESDUNES POINCY.

17 juillet—4f Rue du Maine.

Magasin a l'instar de Paris.

LE soussigné, rue de Chartres No 76 au coin de la rue Jefferson, en face Mr. Verrier, Vient de recevoir de Paris par le Philetus, un assortiment de faux cheveux et fines parfumeries, Perruques méchaliques et autres Toupets, Tonnattes (dit fausse queue,) Tours à bandeau, Méthaliques et autres, au goût du jour.

PARFUMERIES.

Crême d'amande amère en pots de cristal du dernier goût, crême de Concombre très fraiche, crême de Calimaçon. Eau de Cologne supérieure, Eau-de-vie de Lavande ambrée, Huile de Macassar, Pommade, Savon, de toilette, Poudre surfine, Opiat, Corail, etc.

Un joli assortiment de brosses à tête, dents, à ongles &c. Peignes d'écaille à retapper et fins Peignes d'écaille gravé a jour, à dossier, de dernier goût, do. imitation écaille, et à relever les cheveux 19 Mai GAULHIAC.

AVIS—On offre à frêt, pour [illegible] soit dans la cale, ou sur [illegible], environ 30 tonneaux bois de [illegible] pour plusieurs [illegible]—S'adresser [illegible] Royale, [illegible]16.

F. MAURERAS,

Artiste Vétérinaire de l'école d'Alfort.

AYANT déjà exercé dans cette ville, et connu avantageusement de plusieurs habitans, a l'honneur de prévenir ceux qui voudront l'honorer de leur confiance, qu'il vient d'ouvrir une écurie où il recevra les chevaux malades, et ne négligera rien pour leur prompte guérison, à des prix très modérés.

Il donnera aussi des notions pour la préparation des drogues, aux habitans éloignés de la ville, et leur indiquera la manière de s'en servir.

Il possède également un bon spécifique pour les vers.—Son infirmerie est rue St. Philippe, écurie de Mr. G. Prével. 10 Aout—30

AVIS—Les soussignés offrent à vendre, dans leur magasin d'encoignure des rues St. Pierre et Chartres, en débarquement du navire Bingham, venant de Bordeaux, les articles suivans :

Saucissons de Lyon très-frais et de bonne qualité ; Fromage de Gruyère, d'une pâte fort grasse ; Anisette surfine de Bordeaux ; Liqueurs fines assorties.

7 Aout-3 CLAPIER & MCIOUD.

TAMARINS FRAIS récemment reçu et a vendre par P. C. BOURCIER & Co.

24 Juin. No. 75, rue des Tchapitoulas

A VENDRE—Un Moulin vertical à sucre, à très-bon marché, par le soussigné. Les cylindres ont 24 et 28 pouces français, sur pivots de fer battu. Le moulin est monté en bois.

14 août—4 JUMONVILLE.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

Est parti marron depuis lundi matin, le nègre de nation Congo, nommé JAMES, âgé d'environ 35 ans taille moyenne, bien pris du corps ; ayant trois marques de son pays sur chacune de ses joues. Il est depuis 4 à 5 mois dans cette ville et vient de Charleston ses yeux sont rougeâtres, il n'a aucune autre marque distinctive. Une récompense de 5 piastres sera donnée à celui qui le ramènera à son maître ou le conduira à la geole.

12 aout—3f PIERRE GALE

rue du Bayou, près Remparts.

BILLET PERDU.

IL a été perdu le 7 ou le 8 de ce mois, un billet de la somme de trois-cent quatorze piastres et 29 cents, daté du 12 juin, à 4 mois, tiré par MM. Mathieu & Pinta, en faveur de A. Blanchet & Co. et endossé par Mr. W. Moore. Le paiement en a été arrêté. 14 août—3

AVIS—Toutes les personnes qui doivent à la son vivant marchand quincaillier, demeurant rue Ste. Anne, en face de la Place-d'Armes, sont priées de payer dans le courant de ce mois, si elles veulent éviter des poursuites, ce qu'elles doivent à la dite succession, entre les mains du sieur François Xavier Freyd, marchand, rue St. Pierre, en face de la Place d'Armes, son exécuteur testamentaire, ou au sieur Etienne Radigois, chargé par lui d'en faire le recouvrement ; et les personnes auxquelles il est dû par la dite succession sont priées de faire connaître le montant de leur compte, ou leur titre de créance, audit sieur exécuteur testamentaire, ou à *Benoit Pignes*, avocat, son conseil, à son bureau, en l'étude de Carlile Polloc, notaire public, ou chez lui, rue Bourbon, No. 38, entre les rues Ste. Anne et Dumaine. 10 Aout——3,1ps

AVIS—*ELISABETH JOLY* s'étant rendue adjudicataire du fond de magasin de Quincaillerie de feu *Joseph Gauthier*, situé rue Ste. Anne, en face de la Place d'Armes, a formé une société avec le sieur *Etienne Radigois*, sous la raison de ETIENNE RADIGOIS & ELIZABETH JOLY, pour continuer ensemble le même genre de commerce. En conséquence, les soussignés informent leurs amis et toutes les personnes qui avaient l'habitude de se servir dans le dit magasins, que s'ils continuent de leur accorder la même confiance, ils seront toujours servis d'une manière satisfaisante, et à des prix aussi modérés, que lorsque le dit magasin appartenait au dit sieur Gauthier.

ETIENNE RADIGOIS,
ELIZABETH JOLY.

10 Aout——3, ps.

5 Piastres de recompense.

Est partie marronne, dans les premiers jours du mois de mai dernier, une mulâtresse Américaine, (très brune) agée d'environ 23 ans ; 5 pieds 3 ou pouces de taille, mesure Anglaise, nommée Violette, elle a la figure un peu grosse et le menton allongé, la peau rude : on suppose qu'elle est recellée dans un des faubourgs supérieurs.

La recompense susdite sera donnée à celui qui la conduira à la geôle où au No. 179 chemin du Bayou. 24 Juillet—3f.

STATE OF LOUISIANA.—First Judicial District Court.—*Leonard P. Bureau, Wm. D. Cooper et E. Ellis, trading under the firm of Bureau, Cooper & Co. vs. their creditors.*—Whereas Leonard P. Bureau, Wm. D. Cooper and Emmanuel Ellis, insolvent debtors in actual custody, have in pursuance of the act for the relief of insolvent debtors in actual custody, and in order to obtain the benefit thereof, this day filed their petition in the said First Judicial District Court, notice is hereby given to the creditors of the petitioners, and they are hereby cited to be and appear before the said Court on Monday the [illegible] of September next, at the opening of said Court to shew cause if any they can, why the prayer of said petitioners should not be granted, and they discharged from imprisonment.

By order of the Hon. Joshua Lewis, Judge of said Court. JNO. L. LEWIS,

August [illegible] Saw Clerk.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Delalande contre Mad. Henry Rimel.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias*, à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, je exposerai en vente, le Samedi 9 Octobre prochain, à midi, au café d'Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé rue Perdido No. 84, entre les rues Baronne et Philipps ; le dit lot mesure 60 pieds de face sur 100 de profondeur, dans l'ilet No. 18.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Sept 9 L. DAUNOY, Marshal.

Aux Amateurs de la Danse.

MR. TRIGANT DE BEAUMONT saisit cette occasion de remercier ses amis et le public de cette ville de la généreuse bienveillance qu'ils lui ont accordée depuis plusiers années ; et a l'honneur de les prévenir qu'il rouvira ses classes Lundi, 27 du courant, toujours au même endroit, No. 244, rue Royale, entre les rues St. Anne et Dumaine.—Une classe sera ouverte pour la valse.

7 septembre—13

ESCLAVES EN MARRONNAGE.

Le nègre nommé MESSON, âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, air bournois ; du reste joli homme, ayant une cicatrice au pied droit, provenant d'une coupure. SAM, griffe âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, jolie figure, parlant très vite et du bout de la langue.

Dix piastres de récompense seront données pour chacun desdits esclaves, à celui qui les logera dans une des geoles de cette paroisse ou les ramènera au soussigné, dans la paroisse St. Bernard.

28 aout—— C OLIVIER.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

Partie maronne depuis une douzaine de jours, la négresse CAROLINE, agée de 16 à 18 ans, ayant une brulure à la joue gauche ; elle était vêtue, lors de son départ, d'une robe d'indienne jaune blanchâtre et d'un mouchoir rouge à la tête ; elle a été conduite chez sa maîtresse Lundi passé, et est repartie depuis cette époque. Une récompense honnête sera donnée à quiconque la conduira chez sa maîtresse, soussignée, à l'encoignure des rues Bourbon et Orleans, ou la logera dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur, et autres embarcations sont prévenus de ne point donner asile au dit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la force des lois.

2 Sept—3 MARIA HERNANDEZ.

FROMAGE ET BEURRE DE GOSHEN—Le soussigné offre à vendre à son magasin, rue Royale, No. 215,

26 barrillets beurre do.
reçus par le navire Frances, de New York,

27 Juil. BERNARD TURPIN.

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il s'est de nouveau établi en cette ville, qu'il vient d'ouvrir, rue Royale entre St. Pierre et Toulouse, une Boutique propre et commode où les pratiques seront rasées et où les cheveux seront coupés avec soin ; tous ses efforts tendront comme par le passé, vers un but unique, celui de mériter l'approbation de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance ; Il continue aussi l'exercice de sa profession de Chirurgien dentiste.—Rue Royale, No. 501.

13 Juillet.—10 JEAN GUADIZ.

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France & du Nord les articles suivants qu'il vend en gros et en détail à des prix modérés, savoir :

Chlorure d'oxide de sodium de Labarraque à $1 la blle.

Régénérateur de Tranche la Hausse à $1 la blle.

Purgatif de le Roy par Cottin à $1 do.

Vomi Purgatif do. do. 50 cts.

Grains de Santé du Dr. Franck à $4 la douzaine.

Essence d'anis, de citron, de fleurs d'oranger, de Rhue, de Sabine. Gomme arabique de Turquie, Magnésie calcinée patentée, Cantharides, &c. &c. &c.

De plus, en débarquement du navire Louisiana, douze barils essence de térébinthine.

24 juillet. FORESTIER.

Drogues et Medecines
EN
Gros et en Détail.

Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDECINES fraiches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés

F. C. Bourcier & Cie,

Rue des Tchapitoulas, No. 75.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de ré-approvisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qu'on veut bien leur confier. 26 mai

SANGSUES très grosses reçues par le navire *Bingham*, et à vendre par

31 juillet FORESTIER.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue Royale,

10 Balles fil de Rennes, 1ère. qualité.
160 Bques. vin rouge de toutes qualités
200 Caisses vin blanc, Sauterne et grave
300 " " rouge diverses qualités
60 Tierçons eau-de-vie blanche, 5ème preuve
15 Pipes eau-de-vie de Cognac, 4ème preuve.

31 Aout. V. ROUMAGE.